



Soisy

SOUS-MONTMORENCY

Service Animation Séniors
SyB

n°2025-525

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 1^{er} DECEMBRE 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024

OBJET : Service Animations Séniors – Actualisation des tarifs pour l'année 2026

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,
CONSIDERANT que le service Animation Séniors propose des activités ou sorties à destination des séniors de la commune,
CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les tarifs pour l'année 2026,

D E C I D E

Article 1 : D'appliquer le principe de tarification du service Animation Séniors comme définie dans l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville pour l'exercice en cours.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 4 : La présente décision est transmise à :

- Au Sous-préfet de Sarcelles,
- Au comptable assignataire du service de gestion comptable de Montmorency.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **03 DEC. 2025**

Mis en ligne/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGC

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
995-219505989-20251201-SAS2025DEC525-CC
Date de télétransmission : 03/12/2025
Date de réception préfecture : 03/12/2025

**TARIFS SERVICE ANIMATION SENIORS
APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2026**

Animation/Sortie :	Tarif ou Principe d'Application :	Observation :
Sortie avec ou sans restaurant	50% du coût de la sortie (Entrée – Repas – Transport)	
Atelier loisirs avec prestataire (jeux, peinture...)	50% du coût de l'activité	
Atelier loisirs sans prestataire	Gratuit	Dans la limite des places disponibles
Atelier Sophrologie Atelier Karaté Do	50% du coût de l'activité	
Galette des aînés Festival du cirque de Domont Animation Beaujolais	5 €	
Atelier Mémoire	Gratuit	
Conférence ou diffusion d'un film	Gratuit	